

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1466 interdisant temporairement l'accès du territoire de la C.F.S. à tout étranger venant de la République Somalie

n° 1466

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
15 novembre 1962

Numéro JO  
n° 11 du 30/11/1962

Date du numéro  
30 novembre 1962

### TEXTE INTÉGRAL

L'accès de la Côte Française des Somalis est temporairement interdit à tout étranger venant de la République Somalie à compter du 15 novembre 1962 à 18 h. 30 jusqu'au 19 novembre 1962 à 12 heures. Le présent arrêté qui fera l'objet de mesures de publicité extraordinaire et urgente sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation : **Le Secrétaire Général. Maurice LEVALLOIS.**